



Arrêté temporaire n°2026-474
Portant réglementation de la circulation et de stationnement

TRAVAUX SUR LE RESEAU ELECTRIQUE
RUE DE LA GREGEOTTE

Le Maire,

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 2213-1 à L. 2213-6,

VU le Code de la route et notamment les articles R. 411-8, R. 411-21-1 et R.417-10,

VU l'Instruction interministérielle sur la signalisation routière et notamment le livre 1, 4ème partie, signalisation de prescription,

VU l'arrêté municipal n°84 du 11 avril 2022 portant réglementation générale dans l'agglomération,

VU la permission de voirie délivrée par Caux Seine Agglo en date du 25/09/2026,

VU la demande en date du 24/09/2026 émise par l'entreprise EIFFAGE ENERGIE (ZA du Camp Dolent - avenue du Cantipou 76700 HARFLEUR) aux fins d'obtenir un arrêté de réglementation de la circulation,

CONSIDÉRANT que des travaux de terrassement pour le raccordement et le branchement d'un coffret électrique rendent nécessaire d'arrêter la réglementation appropriée de la circulation, afin d'assurer la sécurité des usagers, RUE DE LA GREGEOTTE,

ARRÊTE

Article 1

À compter du 09/10/2026 et jusqu'au 30/10/2026, de 8h00 à 17h00, la circulation sera alternée par des panneaux B15+C18 ou des feux tricolores, RUE DE LA GREGEOTTE, tronçon compris entre le n°6 et le carrefour avec la RUE DU DOCTEUR GEORGES AUGER.

Article 2

La signalisation réglementaire conforme aux dispositions de l'Instruction Interministérielle sur la signalisation routière sera mise en place par le demandeur, l'entreprise EIFFAGE ENERGIE. La signalisation, le balisage et l'éclairage de sécurité, de jour comme de nuit, seront assurés par l'entreprise en charge du chantier. La signalisation devra être renforcée de nuit par un dispositif lumineux de type R2.

Article 3

Les infractions au présent arrêté seront relevées dans les formes prévues par les réglementations en vigueur.

Article 4

Mme la Commandante de Police, le Directeur Général des Services et tous agents de la force publique sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Bolbec, le 25 septembre 2026
Le Maire



Christophe DORÉ

DIFFUSION:

- EIFFAGE ENERGIE
- Police Municipale
- Police Nationale
- Centre de Secours
- Carrosserie LEBRETON
- Commune de Bolbec
- Caux Seine Agglo

Conformément aux dispositions du Code de justice administrative, le présent arrêté pourra faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif compétent ou sur internet, à l'adresse www.telerecours.fr; dans un délai de deux mois à compter de sa date de notification ou de publication.

Conformément aux dispositions de la loi n°2018-493 du 20 juin 2018 relative à la protection des données personnelles, le bénéficiaire est informé qu'il dispose d'un droit d'accès, de rectification, d'effacement ou de demande de limitation de traitement des données qu'il peut exercer, pour les informations le concernant, auprès de la collectivité signataire du présent document.